

Le Naturaliste Amateur,
v, 1948, pp. 22-24.

25

Il ne suffit pas que des recherches de cette nature aient été faites en un point donné du globe mais, les conditions physiques étant extrêmement variables, il convient de les préciser dans chaque cas particulier. Les lois générales de la « Biologie de la production » sont complexes et leur application est difficile.

L'écologie aquatique a encore d'autres aspects pratiques.

Le ravitaillement en eau potable des villes pose chaque jour des problèmes plus complexes. Les eaux polluées sont impropres à la consommation humaine ; les eaux des sources et des nappes phréatiques ont tendance à s'épuiser aux environs des grandes villes. Il faut donc s'adresser aux masses d'eau considérables représentées par les fleuves et les lacs. Mais ces biotopes sont peuplés d'organismes. Si par suite de certaines conditions (encore mal connues) les algues se développent fortement et subissent une multiplication anormale, les filtres des usines de pompage subissent des colmatages qui peuvent conduire à des pertes matérielles importantes et à la mise hors d'usage de ces appareils : parfois les distributions doivent être interrompues, ou l'eau peut devenir impropre à la consommation.

La connaissance de l'écologie des végétaux responsables de ces dégâts peut parfaitement prévoir ces phénomènes et leur trouver des remèdes.

L'Entomologie en Médecine légale

par Marcel Leclercq (Beyne-Heusy)

Depuis toujours, on a constaté que les cadavres de l'homme ou des animaux deviennent la proie des larves de mouches ou d'autres insectes. Mais il est reconnu que ces travailleurs de la mort n'arrivent « à table » que successivement, par escouades de la même espèce et toujours dans le même ordre. MEGNIN a ainsi compté jusqu'à 8 périodes depuis le trépas jusqu'à complète destruction de la dépouille mortelle. Donc, la présence de tel ou tel groupe d'insectes sur un cadavre, indique le temps qui s'est écoulé depuis le moment du décès. De plus, la faune cadavérique est différente suivant que les exuvies sont à l'air libre, inhumées ou immergées.

« La Médecine légale peut maintenant avoir recours à l'entomologie dans certaines conditions données, avec autant de certitude qu'à la Physiologie et à la Pathologie humaines pour fournir aux tribunaux dans les questions criminelles, les éléments du jugement pour l'application de la loi », ainsi s'exprimait MEGNIN, un grand pionnier de cette étude. Et M. BROUARDEL ajoutait dans son cours de Médecine légale « ...de telle sorte, Messieurs, que lorsque vous vous trouvez en face d'un cadavre momifié par les insectes, vous pourrez souvent être beaucoup plus précis qu'en face d'un cadavre putréfié ».

développement des larves de mouches trouvées sur un cadavre d'enfant, j'ai pu estimer avec précision la date à laquelle le cadavre avait été déposé. Mes conclusions se sont ajoutées très utilement à celles des policiers enquêteurs. Le déroulement de cette affaire n'étant pas encore terminée, je dois réserver le détail de mes observations pour une prochaine publication.

BIBLIOGRAPHIE

- MEGNIN P., 1880. Les parasites et les maladies parasitaires, Paris Masson, pp. 1-510.
YOVANOVITCH G., 1888. Entomologie appliquée à la Médecine légale, Paris, Librairie Olliers-Henry, pp. 1-132.

Publications

Ouvrages fournis par la Société (C.C.P. 7794.73)

- H. Fonsny. — *Notions succinctes de Géologie appliquées à la Région Vervétoise*. — Prix : 15 fr.
L. Debot. — *Essai de Calendrier Nature en Belgique*.
Prix : 60 francs.
L. Sarlet. — *Les femelles aptères de nos Géométrides* (va paraître incessamment). — Prix : 175 francs.
Fragments d'Histoire naturelle (recueil de notes biologiques et systématiques). — Prix : 25 fr.

*
* *

Assemblée Générale

L'Assemblée Générale Annuelle du Cercle aura lieu le **MARDI 23 MARS, à 20 heures 30**, dans la Salle de la Chambre de Commerce (1^{er} étage), rue du Palais, 120, à Verviers.

Le Comité compte sur la présence de tous les Membres habitant l'agglomération.

Une séance de « Questions et Réponses » précédera l'Assemblée Générale et remportera son vif succès habituel.

Prière de faire parvenir au Secrétaire les questions que l'on voudrait y poser, quelques jours avant la date sus-mentionnée.

*
* *

Rappel

Nous prions les Membres qui jusqu'à présent auraient négligé de verser le montant de leur cotisation au compte de notre Trésorier : C. C. P. 7794.73 de bien vouloir se mettre en règle le plus tôt possible.